

**Bureau du 1 avril 2008**

**Décision n° B-2008-6109**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 39, rue du 8 mai 1945 et appartenant à la SNC Meyzieu 8 mai 1945**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 39, rue du 8 mai 1945 à Meyzieu, appartenant à la SNC Meyzieu 8 mai 1945 et nécessaire à l'élargissement de ladite rue. Ce projet est connexe à celui du tramway Léa.

Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie de 276 mètres carrés, cédé libre de toute occupation ou location, à détacher d'une parcelle plus grande figurant au cadastre sous le numéro 185 de la section DK.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la SNC Meyzieu 8 mai 1945 céderait gratuitement ce bien à la Communauté urbaine, conformément aux termes de l'arrêté du permis de construire n° 69282-03-0017 délivré par monsieur le maire de Meyzieu le 25 juillet 2003 ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain de 276 mètres carrés située 39, rue du 8 mai 1945 à Meyzieu et appartenant à la SNC Meyzieu 8 mai 1945, à titre purement gratuit.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0917 individualisée le 19 septembre 2005 pour la somme de 4 500 000 €.

**4° - Cette acquisition** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2008,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,